

Comment régler efficacement une succession internationale? Guide pratique à l'attention du notariat.

#successions internationales

#loi applicable

#fiscalité internationale

Durée : 1 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Des éléments d'extranéité sont fréquemment présents dans les dossiers de succession confiés aux notaires français: résidence habituelle du défunt, lieu de situation de certains actifs successoraux, testament étranger... Comment régler efficacement une succession internationale tant civilement que fiscalement?

Objectifs pédagogiques



- Déterminer la loi applicable à une succession internationale
- Demander et délivrer les pièces pertinentes en vue d'un règlement efficace du dossier de succession
- Appliquer la fiscalité successorale adéquate en présence ou non d'une convention franco-étrangère

Programme de la formation



I- Le règlement civil d'une succession internationale: quels réflexes? quels outils?

A- La pratique notariale du règlement européen n° 650/2012

B- Les difficultés pratiques récurrentes: quelles solutions pour lever les obstacles?

II- La fiscalité internationale des successions

A- La fiscalité successorale en l'absence de convention internationale

B- L'application des conventions fiscales en matière d'impôts sur les successions

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

L'auditeur doit avoir une expérience en matière de gestion de dossiers de successions français tant civilement que fiscalement.

Les points forts de la formation

- Acquisition ou perfectionnement de réflexes pratiques utiles au quotidien
- Nombreux exemples concrets tant civils que fiscaux
- Eléments de droit comparé

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.